CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES PRESTATIONS DE FORMATION CPIE DE BELLE ILE EN MER

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre le CPIE de Belle-Ile-en-Mer et son bénéficiaire, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document.
Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse du CPIE de Belle-Ile-en-Mer. Le bénéficiaire déclare les accepter sans réserve.

DÉFINITIONS

- bénéficiaire : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès du CPIE de Belle-Ile-en-Mer.
- stagiaire : personne physique issue du bénéficiaire et participant à la formation commandée.
- **formation inter-entreprises** : formation réalisée dans les locaux du CPIE de Belle-Ile-en-Mer ou dans des locaux mis à disposition par le CPIE de Belle-Ile-en-Mer.
- **formation intra-entreprise** : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un bénéficiaire ou d´un groupe de bénéficiaires.

CONTRACTUALISATION

Pour un stage inter-entreprises : toute inscription à une formation doit être réalisée à l'aide du formulaire d'inscription en ligne, dûment complété.
Dès l'effectif minimum prévu la formation atteint, une confirmation est adressée par mail et par courrier au responsable de l'inscription, accompagnée :
- du programme précisant les dates, lieu et horaires,
- d'une proposition financière faisant office de devis,
- des présentes conditions générales de vente.

La proposition est à retourner signée par mail ou courrier au plus tard 60 jours avant le démarrage de la formation.
Après réception, une convention de formation en double exemplaire accompagnée du devis est envoyée au bénéficiaire.
La convention de formation est à retourner dûment signée au plus tard 30 jours avant le démarrage de la formation.

Pour un stage intra-entreprise :
Une proposition pédagogique et financière est émise auprès du bénéficiaire accompagné des présentes conditions générales de vente.

La proposition doit être retournée signée au plus tard 90 jours avant le démarrage de la formation. Une confirmation est adressée par mail et par courrier au responsable de l'inscription, accompagnée :
- du programme confirmant les dates, lieux et horaires,
- d'une convention de formation en double exemplaire,
- d'une facture,

La convention de formation est à retourner dûment signée au plus tard 60 jours avant le début de la formation.
Une convocation est envoyée par mail au minima 30 jours avant le démarrage de la formation accompagné du règlement intérieur du CPIE de Belle-Ile-en-Mer et des éléments logistiques et pédagogiques éventuels. Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

TARIFS
Les prix s'entendent nets, l'ensemble des prestations de formation professionnelle du CPIE de Belle-Ile-en-Mer ne sont pas soumises à TVA.

CONDITIONS DE PAIEMENT
Toutes les factures émises par le CPIE de Belle-Ile-en-Mer sont payables comptant et sans escompte. Dans la mesure où le CPIE de Belle-Ile-en-Mer édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au bénéficiaire de vérifier l'éligibilité de cette formation au financement de la formation professionnelle continue.
Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer fournira toutes les informations nécessaires aux stagiaires pour que ces derniers puissent s'adresser à leur Opérateur de Compétences (OPCO) et bénéficier d'une prise en charge des frais pédagogiques.
Les informations et documents transmis par le CPIE de Belle-Ile-en-Mer aux stagiaires :
- Le nom de l'OPCO et les coordonnées du contact,
- Le programme détaillé de la formation,
- Le devis relatif aux frais pédagogiques.

Dans le cadre d'une délégation de paiement des frais pédagogique par un OPCO, le bénéficiaire s'engage :

1. lors du remplissage de la fiche d'inscription en ligne :

> A notifier au CPIE de Belle-Ile-en-Mer cette délégation,

> A confirmer qu'il est à jour de ses cotisations,

> A indiquer les coordonnées de la personne en charge de la relation avec son OPCO au sein de sa société/structure,

> A indiquer les coordonnés de son interlocuteur au sein de l'OPCO,

2. à effectuer la demande de prise en charge auprès de son OPCO et de fournir un élément de preuve au CPIE de Belle-Ile-en-Mer (ex : copie d'écran) au plus tard 60 jours avant le démarrage de la formation.

Dans le cas où le point 2 ne serait pas réalisé dans les délais indiqués ci-dessus, le bénéficiaire se verra facturer les frais pédagogiques.

ANNULATION PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Pour un stage inter-entreprises :

Toute demande d'annulation peut être faite par le bénéficiaire, sans frais et avec remboursement des sommes payées, si cette annulation parvient à CPIE de Belle-Ile-en-Mer, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : Les Glacis – 56360 Le Palais au moins 30 jours avant le début de la session de formation.
Pour toute annulation par le bénéficiaire reçu moins 30 jours avant le début de la formation ou en cas d'absence du stagiaire inscrit, la totalité des frais d'inscription sera retenue à titre d'indemnité forfaitaire.
Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure justifié le bénéficiaire pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire.
Toute formation commencée est due en totalité.

Pour un stage intra-entreprise :

Pour toute annulation de la commande par le bénéficiaire, dans le cas d'une commande pour un stage intra entreprise et si un coût de préparation était prévu avant l'animation du stage, ce dernier restera à la charge du bénéficiaire. Ce montant est indiqué dans la proposition pédagogique et financière.

ANNULATION PAR LE CPIE de Belle-Ile-en-Mer :

Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son consultant formateur...) sans dédommagements, ni pénalités versées au bénéficiaire. Le bénéficiaire pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le bénéficiaire sera remboursé des sommes déjà réglées.

Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le bénéficiaire ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

CONDITIONS RESTRICTIVES

Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer se réserve le droit :
- de refuser toute inscription de la part d'un bénéficiaire pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant ne respectant pas le règlement intérieur et/ou manquant gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels au CPIE de Belle-Ile-en-Mer et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le bénéficiaire s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations du CPIE de Belle-Ile-en-Mer ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable du CPIE de Belle-Ile-en-Mer.

CONFIDENTIALITÉ

Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le bénéficiaire aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

RESPONSABILITÉ
Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité du CPIE de Belle-Ile-en-Mer ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive du CPIE de Belle-Ile-en-Mer.

Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du bénéficiaire. Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier bénéficiaire, ainsi que toute action émanant de tiers.
Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité du CPIE de Belle-Ile-en-Mer, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le bénéficiaire au titre de la prestation de formation concernée.
Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS
Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer applique le Règlement Général de Protection des Données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018.

Les informations recueillies sur les formulaires d'inscriptions sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CPIE de Belle-Ile-en-Mer pour la gestion de sa clientèle.

Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle et sont destinées à être traités en interne. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : CPIE de Belle-Ile-en-Mer – accueil@belle-ile-nature.org – 02 97 31 40 15

RÉFÉRENCE COMMERCIALE
Le bénéficiaire autorise à faire figurer le nom et/ou le logo du bénéficiaire sur une liste de références commerciales notamment sur le site internet.

RÉFÉRENCEMENT QUALIOPI
Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer est certifié QUALIOPI par le Bureau VERITAS depuis le 7/06/2021. Il réalise ses prestations dans le respect des 7 critères et des 32 indicateurs du référentiel QUALIOPI.

LITIGE
Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation française. Pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou son exécution, les parties acceptent de se soumettre à la juridiction des Tribunaux de Vannes.

Le Palais, 13/07/2021